



Assemblée générale

Distr. limitée
11 juin 2009
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-deuxième session
Vienne, 3-12 juin 2009

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

F. Espace et société

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", conformément au paragraphe 48 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale. Il a examiné principalement le thème "L'espace et l'enseignement", suivant le plan de travail qu'il avait adopté à sa quarante-sixième session, en 2003.
2. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Belgique, du Brésil, du Canada, des États-Unis, de la Hongrie, de l'Inde, du Nigéria, de la République arabe syrienne et de l'Ukraine ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations au titre de ce point pendant le débat général. Des déclarations ont été faites aussi par les observateurs de l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, de l'UNESCO et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.
3. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
 - a) "Consolidation de la paix grâce à l'enseignement des sciences spatiales auprès des jeunes: contributions au développement humain du Centre national de formation spatiale de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale", par le représentant du Japon;
 - b) "Activités spatiales des étudiants polonais", par les représentants de la Pologne;



c) “Astronomie, Gran Telescopio Canarias et ciel nocturne”, par le représentant de l’Espagne;

d) “Introduction d’un outil pour l’enseignement des sciences spatiales”, par le représentant du Japon;

e) “Des quarks à l’univers – le Big Bang en laboratoire”, par le représentant de l’Allemagne.

4. Le Comité est convenu que le partage des connaissances et des réalisations scientifiques et techniques concernant les activités spatiales était bénéfique pour les générations futures.

5. Le Comité a noté le rôle important de l’enseignement des sciences spatiales pour susciter des vocations dans le domaine des sciences et des techniques, de l’ingénierie et des mathématiques, pour renforcer les capacités nationales dans les industries scientifiques et pour élargir la possibilité de suivre un enseignement grâce aux techniques d’apprentissage à distance telles que le téléenseignement et l’apprentissage en ligne.

6. Le Comité a noté qu’un certain nombre d’initiatives nationales de téléenseignement fournissaient aux enseignants et aux étudiants à tous les niveaux, y compris dans les régions reculées, un enseignement de grande qualité grâce aux ressources didactiques les plus récentes, à la formation professionnelle, à la formation des enseignants et à l’éducation des adultes.

7. Le Comité a noté qu’un certain nombre d’initiatives, d’activités éducatives et de missions scientifiques aux niveaux national et international visaient à utiliser des contenus, des matériels et des applications spécifiques des activités spatiales pour former des étudiants et des enseignants et sensibiliser le grand public à des questions liées à l’espace.

8. Le Comité a pris note des opportunités offertes par certaines universités nationales, notamment des possibilités de formation pratique pour les étudiants des universités et les diplômés en sciences spatiales et génie spatial.

9. Le Comité a noté avec satisfaction que les agences spatiales et les organisations internationales, dans le monde entier, mettaient en place un grand nombre d’activités et de programmes d’information pour les enfants, les adolescents et le grand public, afin de sensibiliser aux bienfaits des sciences et des techniques spatiales et d’encourager les enfants à envisager des carrières dans les domaines des mathématiques et des sciences.

10. Le Comité a noté que les données spatiales et des services tels que la télédétection et les télécommunications amélioreraient la vie des gens dans le monde entier, y compris dans des zones reculées ou rurales. Il a également noté l’importance des applications des technologies spatiales dans de nombreux domaines tels que l’éducation à distance, la santé et la médecine, les prévisions météorologiques, la pêche, la lutte contre les catastrophes, la gestion des ressources naturelles, les finances et la banque.

11. Le Comité a noté que la Semaine mondiale de l’espace, célébrée du 4 au 10 octobre chaque année, en application de la résolution 54/68 de l’Assemblée générale, contribuait au développement de l’enseignement des sciences spatiales et

offrait une occasion importante de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux bienfaits des sciences et techniques spatiales.

12. Le Comité a pris note des activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales en vue du développement durable.

13. Le Comité a noté que les programmes mis en œuvre dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) visaient à donner une plus grande place aux sujets et disciplines concernant l'espace dans les écoles et les universités, en particulier dans les pays en développement, et à sensibiliser le grand public aux bienfaits des sciences et techniques spatiales pour le développement social, économique et culturel.

14. Le Comité a noté que l'échange d'informations et de données d'expérience sur diverses initiatives relatives à l'enseignement des sciences spatiales dans un contexte plus large, notamment les échanges au sein du Comité et des Sous-Comités, était extrêmement utile et devrait se poursuivre. À cet égard, il est convenu qu'il était important de définir des nouveaux domaines prioritaires dans lesquels des efforts supplémentaires pourraient avoir un impact plus grand sur l'amélioration des connaissances de l'espace, tant chez les jeunes qu'auprès d'un public plus large.

15. Le Comité a noté le rôle joué par la Station spatiale internationale en matière de sensibilisation et d'échange avec les établissements d'enseignement dans le monde entier.

16. Le Comité a rappelé la résolution 55/2 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée avait adopté la Déclaration du Millénaire et il a noté que l'analphabétisme et les lacunes en matière d'éducation continuaient de poser de gros problèmes pour les pays en développement.

17. Quelques délégations ont exprimé l'avis que dans de nombreux pays en développement, le domaine spatial était ressenti comme un domaine élitiste sans rapport avec la société et la vie quotidienne. Cette vision des choses constituait un obstacle à l'amélioration des programmes de sensibilisation visant à faire connaître les multiples avantages des sciences et des techniques spatiales pour la société et à obtenir l'adhésion du public.

18. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait inciter les États à améliorer la diffusion de matériels pédagogiques relatifs à l'espace afin de sensibiliser davantage le public à l'importance de l'application des sciences et des techniques spatiales aux fins du développement durable.

19. Le Comité a noté que, dans sa résolution 62/200, l'Assemblée générale avait proclamé 2009 Année internationale de l'astronomie et que plusieurs États prévoyaient à cette occasion de mettre en avant l'importance des applications des sciences et des techniques spatiales tout en renforçant la coopération internationale en matière d'enseignement des sciences spatiales. Un certain nombre d'initiatives fructueuses ont été signalées, notamment des sites Web nationaux spécialisés, des logiciels, des numéros spéciaux de revues scientifiques, des émissions de télévision, des timbres, des concours d'affiches et plusieurs initiatives en coordination avec des partenaires des gouvernements, des milieux universitaires et de la société civile.

20. Le Comité est convenu qu'étant donné l'importance du thème "L'espace et l'enseignement", il en poursuivrait l'examen à sa cinquante-troisième session, en 2010.

G. L'espace et l'eau

21. En application du paragraphe 49 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau".

22. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Autriche, de la Chine, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant l'échange de vues général.

23. Le Comité a vu une présentation technique vidéo par l'observateur du Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau.

24. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités liées à l'eau menées à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

25. Le Comité a noté la diversité des questions liées à l'eau, qui allaient de l'insuffisance de ressources en eau pour la vie des populations et la production alimentaire aux inondations et destructions causées par sa surabondance. Les techniques spatiales et leurs applications offraient de plus en plus de possibilités d'obtenir des informations utiles à la recherche scientifique sur ces questions, à l'adoption de pratiques de gestion de l'eau rationnelles et à la prise de décisions.

26. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de plates-formes spatiales, dont certaines étaient encore en cours de construction ou simplement de conception, étaient destinées à l'étude de questions liées à l'eau. Les données recueillies grâce à elles étaient très susceptibles de donner lieu à une application plus large des techniques spatiales dans ce domaine. Il a en outre observé que les techniques spatiales, combinées à d'autres, pouvaient aider à surveiller les inondations, les sécheresses et les séismes et à en atténuer les effets, et à faire plus tôt des prévisions plus exactes.

27. Le Comité a noté que suite au succès de la Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau, qui avait été organisée par l'ONU, l'UNESCO et le Gouvernement saoudien et qui s'était tenue à Riyad du 12 au 16 avril 2008, la deuxième Conférence internationale se tiendrait en Argentine en avril 2010. Il a noté avec satisfaction que l'institution Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau s'était engagée à verser 30 000 dollars pour tenir une conférence tous les deux ans.

28. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-troisième session, en 2010.

K. Question diverses

29. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses", en application du paragraphe 52 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.

30. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, de la Bolivie (État plurinational de), de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la Grèce, de l'Iran (République islamique de), du Mexique, de la République arabe syrienne, de la Roumanie, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point.

31. Le Comité a noté avec satisfaction que, pendant la session, le Gouvernement italien avait organisé une table ronde à l'heure du déjeuner sur le thème "Astrophysique et cosmologie 400 ans après Galilée".

1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011

32. Conformément à l'accord du Comité à sa quarante-sixième session, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/89, et se fondant sur les dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 52/56, le Comité a examiné la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011.

33. Le Comité est convenu que Dimitru-Dorin Prunariu (Roumanie), Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud) et Raimundo González Aninat (Chili) devraient être élus respectivement Président, Première Vice-Présidente et Deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et que Ulrich Huth (Allemagne) devrait être élu Président du Sous-Comité scientifique et technique et Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran) Président du Sous-Comité juridique.

2. Statut d'observateur

34. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session d'octroyer le statut d'observateur permanent à l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique. Il était saisi de la correspondance y relative et des statuts de cette organisation intergouvernementale qui figuraient dans le document de séance A/AC.105/2009/CRP.9.

35. Le Comité a noté que l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale, une organisation non gouvernementale, avait demandé le statut d'observateur permanent auprès du Comité. Il était saisi de la correspondance y relative et des statuts de cette organisation qui figuraient dans le document de séance A/AC.105/2009/CRP.8.

36. Le Comité a rappelé qu'à sa cinquante et unième session, en 2008, il était convenu que les organisations non gouvernementales qui avaient obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité devaient informer ce dernier des progrès

qu'elles avaient accomplis dans leurs démarches visant à obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social¹.

37. Le Comité était saisi du document de séance A/AC.105/2009/CRP.11 contenant des informations communiquées par des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité concernant leur statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

38. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'octroi à des organisations non gouvernementales du statut d'observateur permanent auprès du Comité devait se faire de manière ordonnée et réglementée, conformément aux lignes directrices élaborées par le Comité à sa trente-troisième session, en 1990, et qu'il faudrait également examiner la contribution que ces organisations avaient faite au Comité après leur admission.

39. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Comité ne devrait pas faire obligation aux organisations non gouvernementales d'obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Elles ont estimé que ce critère était inadapté et restrictif.

40. Quelques délégations ont estimé que le Comité, dans le cadre du système des Nations Unies, devrait suivre la procédure d'octroi du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, conformément à la résolution 1996/31 du Conseil.

41. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'examen par le Comité des candidatures des organisations non gouvernementales au statut d'observateur permanent auprès du Comité devait obéir aux critères suivants: l'organisation non gouvernementale devrait: présenter une lettre de la part des autorités de l'État où elle était inscrite, confirmant son caractère international; disposer de bureaux bien établis et indiquer précisément ses coordonnées; démontrer que les questions relevant de la compétence du Comité la concernaient.

42. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de demander des orientations au Conseil économique et social sur les critères relatifs au statut consultatif des organisations non gouvernementales.

43. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il était nécessaire de créer un groupe de travail spécial composé d'États membres, qui serait chargé d'élaborer de nouvelles règles et procédures relatives à l'octroi par le Comité du statut d'observateur permanent aux organisations non gouvernementales.

44. Le Comité est convenu d'examiner, à sa cinquante-troisième session, en 2010, ses règles et procédures relatives à l'octroi du statut d'observateur permanent.

45. Le Comité est convenu qu'il était important de continuer à associer la société civile à ses travaux et a reconnu l'utilité de la contribution apportée par ses observateurs permanents.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 20 (A/63/20)*, par. 313.

3. Célébration du cinquantième anniversaire de la première session du Comité et du cinquantième anniversaire des premiers vols spatiaux habités

46. Le Comité a noté que le cinquantième anniversaire de sa première session ainsi que le cinquantième anniversaire des premiers vols spatiaux habités auraient lieu en 2011 et il est convenu que ces étapes historiques devraient être célébrées lors de sa cinquante-quatrième session.

47. Le Comité a noté avec satisfaction qu'une série de timbres commémoratifs serait émise par l'Administration postale de l'ONU en 2011.

48. Le Comité est convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait aider les États membres à coordonner les activités commémoratives qu'ils pourraient souhaiter organiser pendant les sessions du Comité et de ses sous-comités en 2011.
